COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Enseignante voilée à la Commission scolaire Western Québec

Le Rassemblement pour la laïcité dénonce une récupération médiatique et politique

Le 12 décembre 2021 - Le Rassemblement pour la laïcité déplore la récupération médiatique et politique qui a suivi l'annonce de changement de poste de Mme Fatemeh Anvari, enseignante de l'école primaire anglophone Chelsea de la Commission scolaire Western Québec (CSWQ), pour non-respect de la Loi sur la laïcité de l'État. Nous ne doutons aucunement que l'enseignante ait pu être compétente et appréciée de ses élèves. Cependant, ayant été embauchée par la Commission scolaire après l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État, elle était parfaitement au courant de son devoir de neutralité religieuse et la Commission scolaire savait pertinemment que son embauche était illégale.

« La Loi sur la laïcité de l'État a été votée démocratiquement et s'applique sur tout le territoire du Québec. Appliquée à l'école, elle protège la liberté de conscience des enfants en imposant une neutralité religieuse, de fait et d'apparence, aux enseignants. De la même façon que les enseignants ne peuvent afficher, en raison de leur devoir de réserve, leurs préférences politiques par des macarons, ils ne peuvent afficher, pendant leur prestation de travail, leurs préférences religieuses par des signes religieux. C'est la loi. Mme Fatemeh Anvari devait choisir entre le respect de la loi et le port d'un signe religieux manifeste pendant sa prestation de travail. Elle a fait son choix et a privilégié ses croyances religieuses. De ce fait, elle a elle-même choisi de s'exclure de la profession d'enseignante » a déclaré M. Claude Kamal Codsi, président du Rassemblement pour la Laïcité.

L'État a un devoir de neutralité religieuse dans son rapport avec les citoyens. Ce devoir est d'autant plus important à respecter à l'école lorsque l'on s'adresse à de jeunes enfants. L'école doit être le lieu où l'on transmet des connaissances, des valeurs citoyennes communes, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'abri de toute pression religieuse.

« Il est désolant de constater que certains politiciens et chroniqueurs continuent à semer la confusion en décrivant le hidjab comme un simple « foulard », ou même comme un symbole de liberté. C'est ignorer qu'il s'agit d'une pratique religieuse associée à une mouvance religieuse qui s'oppose farouchement à toute forme de liberté pour les femmes, comme on le constate dans les pays qui pratiquent un islam totalitaire en Iran ou en Afghanistan par exemple. C'est également ignorer que des citoyens provenant de pays musulmans ne demandent qu'à s'intégrer et à envoyer leurs enfants dans des écoles exemptes de pressions religieuses. Ces musulmans, qui ont souvent quitté leurs pays en raison de telles pressions religieuses, sont pris en otage par une minorité en opposition avec les valeurs de laïcité et d'égalité du pays d'accueil. » a déclaré Nadia El-Mabrouk, membre du CA du Rassemblement pour la laïcité.

« Les signes sont porteurs de messages et de sens et Mme Fatemeh Anvari le reconnaît. Or l'école laïque n'est pas le lieu de transmission de messages religieux, que ce soit à travers un enseignement ou à travers un affichage religieux. C'est plutôt un lieu où le respect de la liberté de conscience des enfants prime » a conclu M. Codsi.

--- 30 ---

Personnes ressources : Mme Nadia El Mabrouk (514) 222-9980
M. Claude Kamal Codsi (514) 998-3371